

Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

PREDMA

plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés

 **île de France**

Les enjeux et le calendrier du PREDMA

Elaborer un plan de gestion des déchets c'est :

- Etablir une photographie de la gestion actuelle des déchets
- Fixer des objectifs sur 5 et 10 ans de prévention et de valorisation
- Evaluer les incidences sur les installations de gestion de déchets
- Identifier les actions à développer sur le territoire
- Réaliser une évaluation environnementale

Les grandes étapes du PREDMA



Les objectifs généraux et actions d'accompagnement

Les objectifs

- Diminuer la production des déchets
- Augmenter la valorisation matière et organique
- Optimiser les installations de traitement –valorisation énergétique
- Diminuer la part de l'enfouissement
- Accroître le transport alternatif
- Maitriser et rendre prévisible les coûts

Quelques actions d'accompagnement

- Développer compostage domestique
- Inciter à l'implantation de recycleries pour favoriser le ré-emploi
- Améliorer les performances de collecte sélective en habitat collectif
- Développer la création de nouvelles déchèteries
- Organiser la collecte des déchets dangereux
- Développer des partenariats avec les chambres consulaires et les fédérations

Les variations du bilan matière entre 2005 et 2019

	Rappel 2005	Prévisions à 2019	Variation
Population en Ile de France	11 433 000 hab	12 259 000 hab	+ 7,22 %
Gisement collecté	5 611 028 t	5 375 480 t	- 4,2 %
Quantité de matière recyclée (emballages, journaux, encombrants)	727 730 t	1 183 412 t	+ 62,6 %
Quantité de mâchefers valorisés	653 779 t	533 756 t	- 18,3 %
Quantité de compost produit	198 526 t	325 454 t	+ 63,9 %
Incineration	3 534 056 t	2 642 357 t	- 25,2 %
Enfouissement	909 733 t	623 165 t	- 31,5 %

Incidences sur les installations entre 2005 et 2019

- ❶ Améliorer les performances sur l'ensemble des installations de tri pour diminuer les refus
- ❷ Privilégier pour les nouvelles installations la proximité avec la voie fluviale ou la voie ferrée
- ❸ Créer des installations de traitement (méthanisation, compostage) pour atteindre les objectifs de production de compost
- ❹ Aucun besoin de nouvelles capacités d'incinération en Ile de France jusqu'à 2019 par rapport à la situation 2009
- ❺ Les nouvelles installations pour l'enfouissement devront permettre d'assurer le rééquilibrage territorial à l'ouest et au sud de l'Ile de France → pas de création nouvelle en Seine et Marne et Val d'Oise

Installations et territoire

Approche sur l'incinération

- ➡ 19 incinérateurs franciliens répartis sur toute l'Ile de France
- ➡ Un recours à deux incinérateurs hors Ile de France pour des raisons de proximité pour des déchets de grande couronne
- ➡ Par bassin de traitement, la répartition des capacités est proportionnelle à la répartition des quantités incinérées
- ➡ L'optimisation des incinérateurs doit être pensée à l'échelle des bassins versants dans une logique de proximité de production de déchets et de potentiel de valorisation énergétique :
 - Pour permettre de limiter les km parcourus par les bennes
 - Pour améliorer la performance de valorisation de l'énergie, directement liée à la densité des réseaux de chaleur

Approche sur l'enfouissement

- ➡ 14 centres d'enfouissement implantés en grande couronne
- ➡ Par bassin de traitement, la répartition des capacités est loin d'être proportionnelle à la répartition des quantités enfouies

LES USINES D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET CENTRES DE TRAITEMENT DES MACHEFERS EN 2005

Statut de l'installation des UOIM

- année de mise en service < 2005
- ▲ année de mise en service > 2005
- ★ projet

Tonnage incinéré en 2005 des UIOM

- < 100 000 t
- de 100 001 à 200 000 t
- de 200 001 à 500 000 t
- > 500 000 t

Les centres de mâchefers

- ✱ centre de mâchefers
- ▲ année de mise en service > 2005

— limite de syndicat de traitement

Données administratives

- limite régionale
- limite départementale

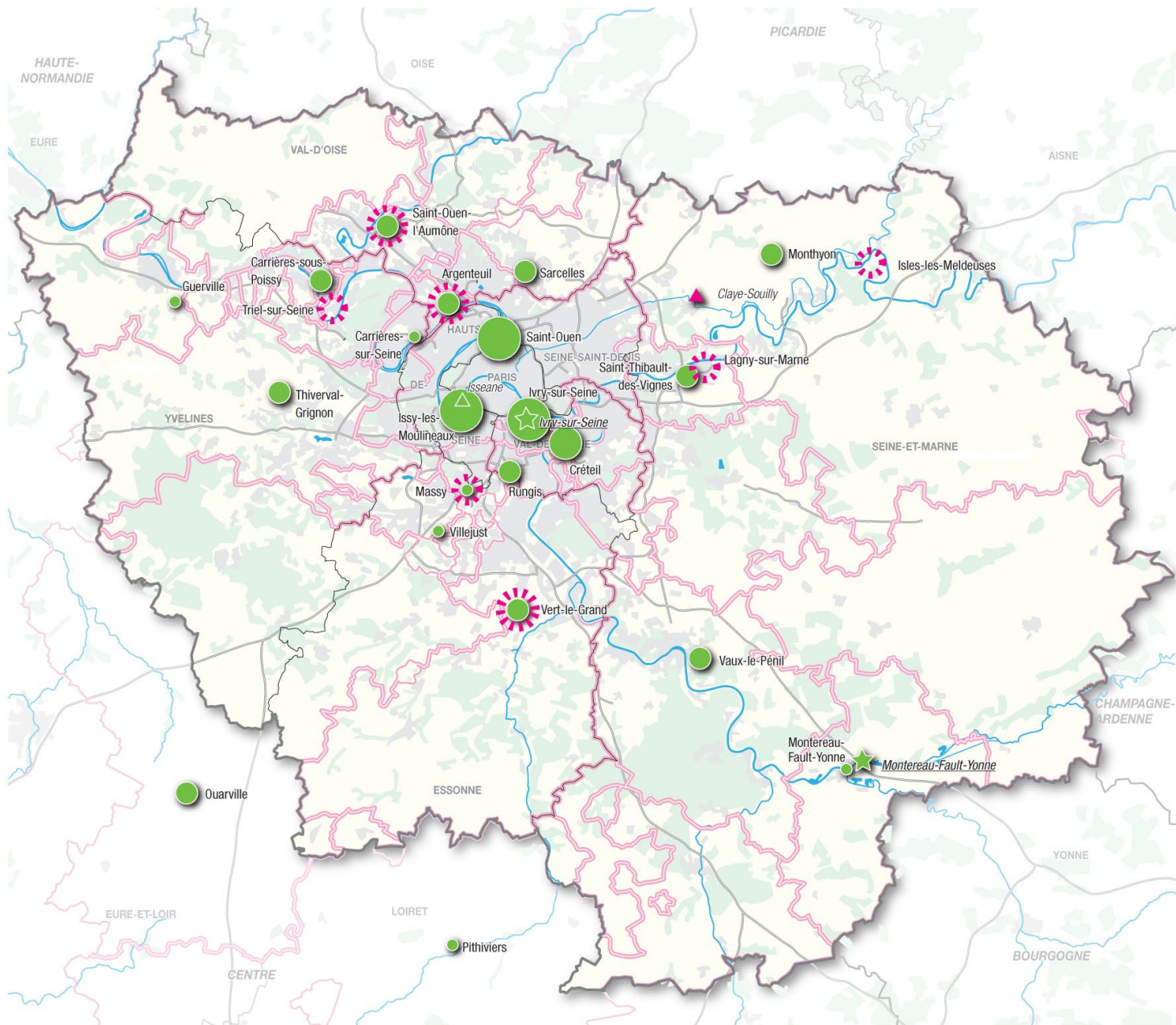
Axe de communication

- autoroute

0 10 km

Sources : ORDF, 2005 - Région Île-de-France, 2007 - Solagro 2008 - IAU Île-de-France

© IAU Île-de-France 2008

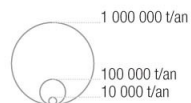


INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON-DANGEREUX EN ACTIVITÉS EN 2005

Statut de l'installation

- site actif
- ☀ extension du site en projet
- ★ site en projet

Capacité autorisée



Particularité de l'installation

- valorisation du biogaz
- site équipé d'un bioréacteur et faisant de la valorisation du biogaz
- pas de valorisation

2014 date de fermeture prévue du site

— limite de syndicat de traitement

Données administratives

- limite régionale
- limite départementale

Axe de communication

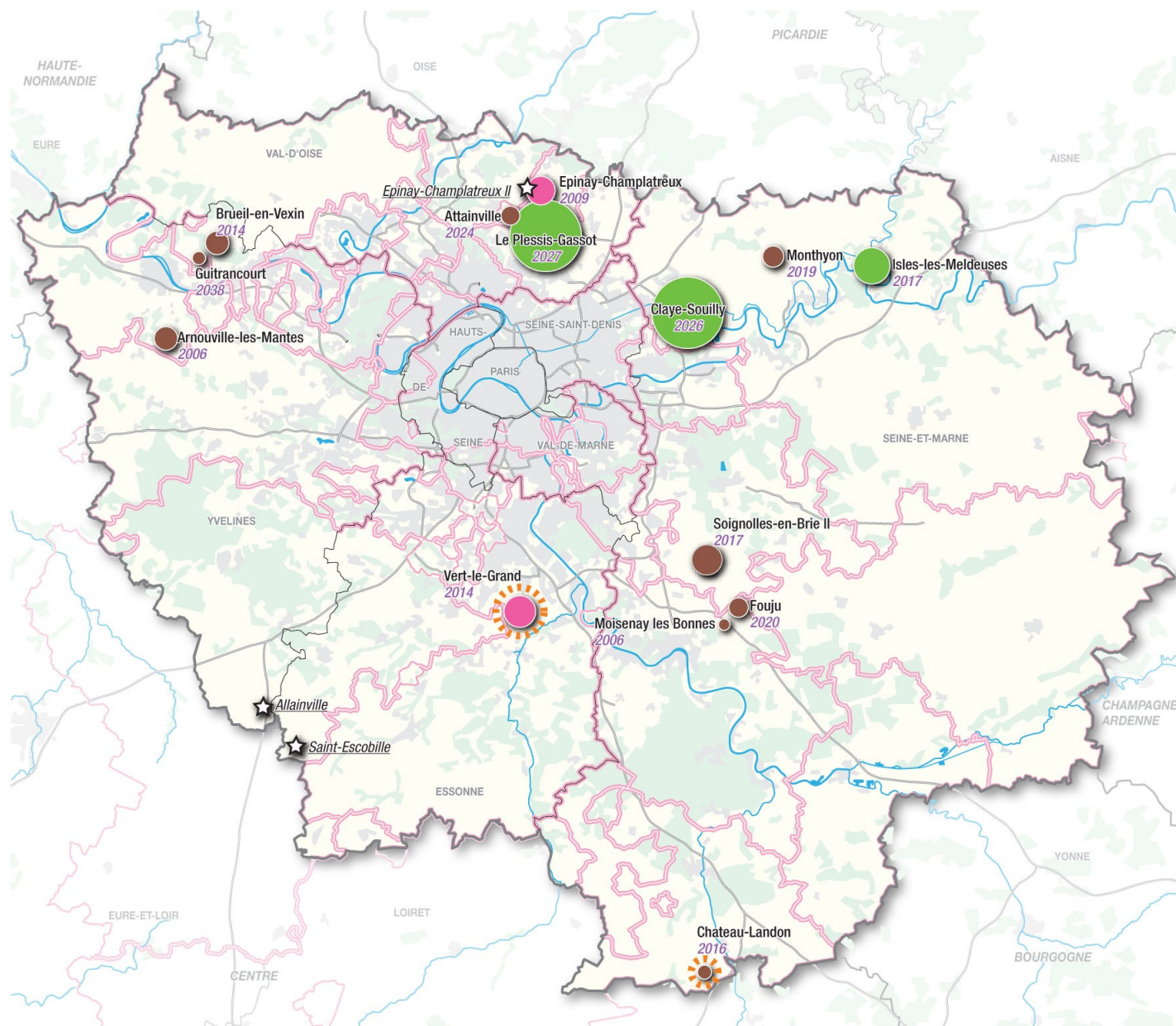
- autoroute

Occupation du sol

- bois
- espace agricole
- espace urbain
- réseau hydrographique



Sources : ORFID, 2005 - Région Ile-de-France, 2007 - Solegra, 2008 - IAU Ile-de-France
© IAU Ile-de-France 2008



Merci de votre attention